



Verpackt BV - Brusselsesteenweg 32A, 1980 Zemst - BTW 0736.857.629 -

✉ [info@verpackt.be](mailto:info@verpackt.be) – t 015 61 09 92

## Declaration de conformité

CONCERNANT LES MATERIAUX ET DES OBJETS DESTINES A ENTRER EN  
CONTACT AVEC DES DENREES ALIMENTAIRES

Je, soussigné, déclare au nom de VERPACKT BV que le matériel/produit décrit ci-dessous:

### **DES BARQUETTES COLLÉS**

**ARTICLES: 955-75-80-85-90-92-93-94-F1-F2-F3-F4-F5-2910-A16CW-T1-T2-T2.5\_250-T1\_250-T2\_250-SB-SBS-SBB-PL2-PL3-PL4-PL5-PL6**

Composé de:

- **PAPIER:** GC2 accurate/accurate freeze/accurate freeze grease
- **COLLE:** VA 946 KB SML12

Est conforme aux dispositions:

- **Règlement (CE) n° 1935/2004** du Parlement européen et du Conseil du 27/10/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les Directives 80/590/EEG et 89/109/2006/CEE.
- **Règlement (CE) n° 2023/2006** du Parlement européen et du Conseil 22/12/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (GMP).
- **A.R. du 11/05/1992** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.
- **A.R. du 14/11/2003** relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire.
- **A.R. du 16/01/2006** déterminant les modalités d'approbations et des enregistrements préalables délivrés par l'AFSCA[BS02/03/2006] modifié par la A.R. du 6/10/2006 (BS 27/10/2006).

Dans les conditions d'utilisation suivantes:

- Conservez les ailmentes à la face pas imprimé
- Adapté aus aliments gras et secs

- Conservez au sec et à l'abri de la lumière, à une température comprise entre -5° et +40°, à taux d'humidité et dans son emballage d'origine.
- Durée de vie: au moins de 2 ans

Fait à:

01/11/2022 Zemst

Signature:

Bernard Verlinden  
afgevaardigd bestuurder



Ce document est valable pour 5 ans.